

À l'attention des Représentants permanents des États Membres et Observateurs du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies – Genève (Suisse)

Le 19 février 2026

Soudan du Sud : le Conseil des droits de l'homme doit prolonger l'enquête onusienne et se tenir prêt à réagir à toute nouvelle détérioration de la situation

Madame, Monsieur le Représentant permanent,

En amont de la 61^{ème} session ordinaire du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies (ci-après « CDH » ou « Conseil »), qui se tiendra du 23 février au 31 mars 2026, nous, les organisations non gouvernementales soussignées, vous écrivons afin d'exhorter votre délégation à soutenir l'élaboration et l'adoption d'une résolution forte sur la situation des droits humains au Soudan du Sud.

Cette résolution devrait prolonger le mandat de la Commission sur les droits de l'homme au Soudan du Sud (CHRSS, selon son acronyme anglais). Elle devrait également indiquer sans ambiguïté que le Conseil se tient prêt à réagir à toute nouvelle détérioration de la situation des droits humains dans le pays, notamment sur la base d'analyses d'experts concernant les facteurs de risque d'atrocités criminelles.

En avril 2025, le Conseil a adopté la résolution 58/1¹, qui a prorogé le mandat de la CHRSS à une majorité sans précédent (24 voix pour, 6 contre). Ce résultat était conforme aux attentes exprimées par la société civile dans une lettre conjointe² et reflétait les préoccupations internationales croissantes concernant la situation des droits humains au Soudan du Sud. Il témoignait également de l'urgence de la situation face à la gravité des violations rapportées, notamment par la CHRSS, la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS), le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) et d'autres acteurs indépendants. La résolution 58/1 a été saluée comme une étape importante permettant à la CHRSS de poursuivre son travail, certains acteurs mettant en garde contre « le risque de rechute dans une guerre civile de grande ampleur » au Soudan du Sud³.

Un an plus tard, la situation des droits humains au Soudan du Sud s'est encore détériorée. Toutes les préoccupations exprimées dans la lettre de la société civile de 2025 se sont amplifiées. Les « crises multiples » que connaît le Soudan du Sud continuent de se traduire par des atrocités criminelles, des violences et des violations du droit international des droits humains et du droit international humanitaire⁴.

¹ Résolution 58/1, « Faire progresser les droits de l'homme au Soudan du Sud », disponible sur : <https://docs.un.org/A/HRC/RES/58/1>

² DefendDefenders et al., « Soudan du Sud : Une résolution forte est nécessaire pour prolonger de deux ans l'enquête onusienne », 13 février 2025, <https://defenddefenders.org/south-sudan-adopt-strong-resolution-un-investigations/> (consulté le 13 janvier 2026).

³ DefendDefenders, « South Sudan : UN investigations extended as the country faces relapse into chaos », 2 avril 2025, <https://defenddefenders.org/south-sudan-un-investigations-extended-risk-of-chaos/> (consulté le 13 janvier 2026).

⁴ Pour une analyse de l'incertitude entourant les préparatifs des premières élections nationales du Soudan du Sud (y compris autour du type d'élection, des partis politiques et des questions d'inscription des électeurs, de délimitation des circonscriptions et de la gestion des litiges électoraux), de l'absence d'une masse critique de conditions préalables aux élections, des graves restrictions de l'espace civique et des facteurs de risque de violence et de violations associés à l'incapacité du Soudan du Sud à tenir des élections libres, équitables, sûres et crédibles, voir DefendDefenders et al., « Soudan du Sud : Une résolution forte est nécessaire », *op. cit.*

De violents affrontements, notamment entre des « groupes d'autodéfense » armés constitués sur une base ethnique et les parties au conflit armé non international qui a éclaté en décembre 2013, alimentés par des discours incendiaires, restent omniprésents dans certaines parties des États d'Équatoria central, oriental et occidental, du Grand Jonglei, des États d'Unité, de Warrap, du Nil Supérieur, des Lacs, du Bahr el Ghazal occidental, ainsi que dans les régions administratives d'Abyei et de Pibor.

Par ailleurs, des combats se poursuivent entre les forces gouvernementales (les Forces de défense populaires du Soudan du Sud, SSPDF), les groupes non-signataires de l'Accord revitalisé de 2018 sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud (R-ARCSS) et les factions ayant fait défection. Dans son rapport à l'Assemblée générale de l'ONU, en octobre 2025, la CHRSS a indiqué qu'entre mars et octobre 2025, les combats s'étaient intensifiés, déplaçant plus de 370.000 civils à l'intérieur du pays et poussant beaucoup d'autres à fuir vers les pays voisins. La Commission a averti que la transition politique du Soudan du Sud était « en train de s'effondrer » et que le pays risquait de « replonger dans un conflit généralisé si une action internationale urgente n'était pas entreprise ». Elle a ajouté : « Le cessez-le-feu ne tient plus, les détentions politiques sont devenues un outil de répression, les dispositions clés de l'accord de paix sont systématiquement violées et les forces gouvernementales se livrent à des bombardements aériens sur des zones civiles. Tous les indicateurs laissent présager un retour à une nouvelle guerre meurtrière »⁵.

Dans sa dernière publication trimestrielle, la MINUSS a également fait état d'une « détérioration continue de la situation politique et sécuritaire »⁶. Elle a ainsi enregistré une augmentation des enlèvements et des violences sexuelles⁷. Dans la seule période du 29 décembre 2025 au 9 janvier 2026, les combats, y compris des frappes aériennes, ont déplacé plus de 100.000 personnes, principalement des femmes, des enfants et des personnes âgées, dans l'État de Jonglei⁸. Le 25 janvier 2026, la MINUSS et la CHRSS ont exprimé leur vive inquiétude face aux récents propos incendiaires tenus par de hauts responsables militaires et aux informations faisant état de mobilisations forcées dans le Jonglei, avertissant que ces propos aggravent encore le risque de violences et d'atrocités⁹.

Les violences s'accompagnent de graves exactions contre les civils, notamment des meurtres, des enlèvements et des actes de violences sexuelles et sexistes (VSS) commis par des membres de diverses forces de défense et de sécurité, y compris les SSPDF¹⁰. Depuis la fin du mois de juin 2025, les forces de sécurité ont « procédé à des arrestations massives de garçons, de jeunes hommes et de femmes sous prétexte de

Pour des rapports sur les violations du droit international humanitaire, voir par exemple : MSF, « South Sudan : MSF strongly condemns the deliberate bombing of our hospital in Old Fangak, Jonglei State », 4 mai 2025, <https://www.msf.org/msf-condemns-bombing-our-hospital-south-sudan> ; Human Rights Watch, « Soudan du Sud : Des bombes incendiaires ont tué et brûlé des civils », 9 avril 2025, <https://www.hrw.org/fr/news/2025/04/09/soudan-du-sud-des-bombes-incendiaires-ont-tue-et-brule-des-civils> (consultés le 5 février 2026).

⁵ « South Sudan at risk of return to war, UN investigators warn », 29 octobre 2025, <https://news.un.org/en/story/2025/10/1166218> (consulté le 14 janvier 2026).

⁶ MINUSS – Division des droits de l'homme (UNMISS Human Rights Division), « Brief on Violence Affecting Civilians, July – September 2025 », janvier 2026, https://unmiss.unmissions.org/sites/default/files/2026-01/quarterly_brief_on_violence_affecting_civilians_july-september_2025.pdf (consulté le 21 janvier 2026).

⁷ UN News, « South Sudan : Increase in abductions and sexual violence “unacceptable” », 9 janvier 2026, <https://news.un.org/en/story/2026/01/1166734> (consulté le 5 février 2026).

⁸ Voir UN News, « World News in Brief : Fighting intensifies in Syria's Aleppo and South Sudan's Jonglei state, acute hunger in Niger », 9 janvier 2026, <https://news.un.org/en/story/2026/01/1166727> (consulté le 14 janvier 2026).

⁹ « UNMISS condemns threats of indiscriminate violence against civilians in South Sudan », 25 janvier 2026; « South Sudan : UN Commission warns incitement and command failures risk mass atrocities, ethnic mobilisation and further unravelling of peace agreement », 25 janvier 2026, <https://www.ohchr.org/en/press-releases/2026/01/south-sudan-un-commission-warns-incitement-and-command-failures-risk-mass> (consulté le 28 janvier 2026).

¹⁰ Voir DefendDefenders *et al.*, « Soudan du Sud : Une résolution forte est nécessaire », *op. cit.*

lutter contre la criminalité. [...] Des jeunes femmes ont été victimes d'agressions sexuelles, et des jeunes hommes et des garçons enrôlés de force, certains n'ayant plus donné signe de vie depuis »¹¹.

Les rapports font état d'une situation dans laquelle violations et atteintes flagrantes aux droits humains et au droit international humanitaire restent omniprésentes et sont commises dans un contexte d'impunité généralisée. Les violations comprennent des exécutions extrajudiciaires et autres homicides illégaux, des violations graves du droit international humanitaire pouvant constituer des crimes de droit international, notamment des crimes de guerre, le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats, des violences politiquement instigées et soutenues entre milices communautaires et « groupes d'autodéfense », des déplacements forcés de civils, des violations flagrantes des droits des femmes et des filles, y compris des VSS et des viols, des viols collectifs, des actes d'esclavage sexuel, des enlèvements et des mariages forcés commis dans le contexte de violences sexuelles liées aux conflits, des arrestations arbitraires, des disparitions forcées et des actes de torture¹².

La situation humanitaire reste caractérisée par des niveaux élevés de faim et d'insécurité alimentaire, aggravés par la baisse de l'aide internationale et les fortes réductions de financement au profit des agences onusiennes et des organisations à but non lucratif. Les répercussions transfrontalières de la guerre au Soudan continuent d'exacerber les tensions et facteurs de conflit au Soudan du Sud. Au 30 novembre 2025, on recensait 598.467 réfugiés enregistrés au Soudan du Sud, dont 567.801 originaires du Soudan. Ces chiffres n'incluent pas les Sud-Soudanais de retour du Soudan¹³.

L'impunité pour les violations passées et présentes reste généralisée. Elle est quasi-totale au niveau du commandement et aux échelons supérieurs de la hiérarchie administrative et militaire de l'État.

Bien que les projets de loi établissant deux des trois mécanismes de justice transitionnelle prévus au chapitre V de l'Accord revitalisé, à savoir la Commission vérité, réconciliation et apaisement (CTRH) et l'Organisme d'indemnisation et de réparation (CRA), aient été adoptés par l'Assemblée législative nationale de transition le 3 septembre 2024, ces organes ne sont toujours pas opérationnels. Depuis novembre 2025, le ministère de la Justice et des Affaires constitutionnelles du Soudan du Sud et l'Union africaine (UA), en partenariat avec le Gouvernement et l'ONU, ont entrepris le recrutement de commissaires sud-soudanais et étrangers pour la CTRH. Au moment où la présente lettre est rédigée, ce processus n'est pas achevé¹⁴. Par ailleurs, la mise en place du troisième mécanisme, le Tribunal mixte pour le Soudan du Sud (HCSS), demeure paralysée en raison d'un manque de volonté politique¹⁵. Nous réaffirmons que Gouvernement

¹¹ Human Rights Watch, « South Sudan : Abusive ‘Anti-Gang’ Crackdown », 7 janvier 2026, <https://www.hrw.org/news/2026/01/07/south-sudan-abusive-anti-gang-crackdown> (consulté le 5 février 2026).

¹² See DefendDefenders et al., « Soudan du Sud : Une résolution forte est nécessaire », *op. cit.* Voir également ci-dessous concernant les restrictions relatives à l'espace civique.

¹³ Voir UNCHR, Operational Data Portal – South Sudan, données au 30 novembre 2025, <https://data.unhcr.org/en/country/ssd> (consulté le 13 janvier 2026).

¹⁴ En novembre 2025, le comité de sélection des commissaires de la CTRH a publié un appel à candidatures pour sept postes (quatre Sud-Soudanais et trois internationaux). Début décembre 2025, le comité a établi une liste restreinte de 46 candidats et invité le public à donner son avis. Au moment de la rédaction de cette lettre, le processus de sélection était toujours en cours (voir Eye Radio, « Truth commission panel unveils 46 shortlisted candidates, seeks public input », 5 décembre 2025, <https://www.eyerradio.org/truth-commission-panel-unveils-46-shortlisted-candidates-seeks-public-input/> (consulté le 13 janvier 2026)). Le 22 décembre 2025, le Groupe de travail de la société civile sur la justice transitionnelle (TJWG) a publié une déclaration exprimant ses inquiétudes quant au manque de transparence et de participation du public dans le processus de sélection, comme l'exige la loi sur la CTRH (TJWG, « Transitional Justice Working Group Calls for Transparency in CTRH Commissioners Selection », 22 décembre 2025 (document disponible auprès d'Amnesty International)).

Voir aussi Radio Tamazuj, « AU seeks applications for Truth Commission posts in South Sudan », 3 novembre 2025, <https://www.radiotamazuj.org/en/news/article/au-seeks-applications-for-truth-commission-posts-in-south-sudan> (consulté le 6 février 2026).

¹⁵ Amnesty International, « Soudan du Sud : La justice en Afrique abandonnée par l'Union Africaine ; Le cas du tribunal mixte pour le Soudan du Sud », 23 novembre 2022, <https://www.amnesty.org/fr/documents/afr65/6196/2022/fr/> Voir aussi Amnesty International, « South Sudanese's justice is delayed, denied for a decade », 15 décembre 2023,

d’unité nationale de transition revitalisé (RTGoNU) et la Commission de l’UA devraient prioriser l’adoption de mesures urgentes pour établir, financer et rendre opérationnel le HCSS. L’UA a le pouvoir d’établir ce Tribunal même sans la participation du Gouvernement sud-soudanais et devrait à présent finaliser, adopter et publier les instruments juridiques du Tribunal¹⁶.

L’espace civique demeure fortement restreint. Les forces organisées, notamment l’armée, la police, le Service de sécurité nationale (NSS) et les services de renseignement militaire, procèdent régulièrement à des arrestations et à des détentions de personnes perçues comme critiques¹⁷. Le NSS, en particulier, une agence directement placée sous l’autorité et la supervision du Président et servant d’outil de répression des voix indépendantes et de l’opposition, continue de jouir de pouvoirs arbitraires sans contrôle (dont certains sont inconstitutionnels), notamment celui d’arrêter des personnes avec ou sans mandat sur la base d’allégations d’atteintes à la sécurité nationale définies de manière vague. Ses activités de surveillance, de perquisition et d’intimidation ciblent spécifiquement les opposants politiques, ainsi que les défenseurs des droits humains (DDH), les militants, les journalistes et professionnels des médias et les organisations de la société civile¹⁸. L’influence du NSS est particulièrement préoccupante car elle risque d’aggraver la situation des droits humains avant, pendant et après les élections qui doivent se tenir en 2026¹⁹.

Dans ce contexte de violations persistantes, de répression et d’impunité, les facteurs de risque de violations, y compris d’atrocités criminelles, se multiplient.

Après la prolongation de la période de transition jusqu’en février 2027, les élections nationales ont été reportées et sont désormais prévues pour décembre 2026. Les représentants du Gouvernement ont balayé d’un revers de main les craintes des observateurs quant à un possible effondrement de l’Accord revitalisé, affirmant que les élections se dérouleront comme prévu²⁰.

Mais face à la montée des tensions, notamment à la suite de l’arrestation de membres de l’opposition²¹, à l’assignation à résidence, à la mise en examen et au procès du premier Vice-Président, le Dr. Riek Machar,

<https://www.amnesty.org/en/latest/news/2023/12/south-sudan-justice-is-delayed-denied-for-a-decade/> ; Human Rights Watch, « South Sudan Awaits Justice for Mayom Extrajudicial Killings », 9 août 2023, <https://www.hrw.org/news/2023/08/09/south-sudan-awaits-justice-mayom-extrajudicial-killings> (tous consultés le 13 janvier 2026).

¹⁶ Human Rights Watch, « South Sudan : Parliament Approves Transitional Justice Laws », *op. cit.* Voir aussi DefendDefenders *et al.*, « Soudan du Sud : Une résolution forte est nécessaire », *op. cit.*

¹⁷ Voir HCDH, « South Sudan : Arbitrary arrests and detentions remain serious concern », 18 décembre 2024, <https://www.ohchr.org/en/press-releases/2024/12/south-sudan-arbitrary-arrests-and-detentions-remain-serious-concern> (consulté le 6 février 2026).

¹⁸ Voir « Entrenched repression : systematic curtailment of the democratic and civic space in South Sudan », Doc. ONU A/HRC/54/CRP.6, 5 octobre 2023, disponible via : <https://www.ohchr.org/en/hr-bodies/hrc/co-h-south-sudan/index>, en particulier les paragraphes 62-177 ; South Sudan Human Rights Defenders Network (SSHRDN), « This Town will be too small for you : Repression of Civic Space in South Sudan », septembre 2025 (document disponible auprès du SSHRDN) ; Amnesty International, « South Sudan : President should send draconian National Security Service Bill back to parliament for review » (Référence : AFR 65/8317/2024), 11 juillet 2024, <https://www.amnesty.org/en/documents/afr65/8317/2024/en/> (consulté le 5 février 2026).

Voir aussi CIVICUS, Civic Space Monitor, Soudan du Sud, <https://monitor.civicus.org/country/south-sudan/>

¹⁹ Voir HCDH, « South Sudan : extension of transitional government will compound dire human rights crisis if leaders do not change course - UN experts », 25 septembre 2024, <https://www.ohchr.org/en/press-releases/2024/09/south-sudan-extension-transitional-government-will-compound-dire-human> (consulté le 14 janvier 2026) ; DefendDefenders *et al.*, « Soudan du Sud : Une résolution forte est nécessaire », *op. cit.*

²⁰ Eye Radio, « Lomuro: peace deal “unshaken”, 2026 elections will proceed as planned », 30 septembre 2025, <https://www.eyeradio.org/lomuro-peace-deal-unshaken-2026-elections-will-proceed-as-planned/> (consulté le 13 janvier 2026).

²¹ Human Rights Watch, « South Sudan : Opposition Leaders, Others Detained », 13 mars 2025, <https://www.hrw.org/news/2025/03/13/south-sudan-opposition-leaders-others-detained> ; « South Sudan : Ensure Fair Trials, Due Process of Opposition », 15 septembre 2025, <https://www.hrw.org/news/2025/09/15/south-sudan-ensure-fair-process-fair-trials-of-opposition> (consulté le 6 février 2026).

devant un tribunal spécial²², le Soudan du Sud a besoin d'une surveillance internationale étroite. Si des élections ont lieu en décembre 2026, elles se dérouleront dans un contexte de violations généralisées des droits à la liberté d'expression, de réunion pacifique et de participation politique, avec des risques importants de nouvelles violations et de violences.

~ ~ ~

La CHRSS demeure le seul mécanisme ayant pour mandat de recueillir et de conserver des éléments de preuve concernant des violations du droit international afin de garantir la reddition des comptes et traitant les questions relatives aux droits humains au Soudan du Sud de façon globale. Comme l'a souligné la société civile dans ses précédentes communications, les conditions qui ont incité le CDH à mettre en place la CHRSS, en 2016, n'ont pas fondamentalement changé et les violations graves, la violence et l'impunité restent monnaie courante dans le pays.

Plus d'une décennie après le début du conflit armé au Soudan du Sud, qui a fait plus de 400.000 morts et déplacé des millions de personnes, les victimes et les survivants n'ont toujours pas obtenu justice. La poursuite des enquêtes menées par la CHRSS, ainsi que les orientations fournies par la Commission en matière de justice transitionnelle, constituent le meilleur moyen de garantir la redevabilité future en l'absence, actuellement, de poursuites pénales. Ces enquêtes devraient se poursuivre au moins jusqu'à ce que le HCSS soit pleinement opérationnel et fonctionnel.

D'ici là, conformément à son mandat de prévention et à sa responsabilité de lutter contre les violations flagrantes et systématiques des droits humains, le CDH doit veiller au renouvellement du mandat de la CHRSS afin d'assurer la collecte et la conservation des preuves relatives aux crimes graves commis depuis 2013, en vue du transfert ultérieur de ces documents à des autorités judiciaires indépendantes et compétentes. À cet égard, nous insistons sur le fait que tous les éléments du mandat de la CHRSS doivent être préservés.

La surveillance internationale de la situation des droits humains au Soudan du Sud demeure cruciale. Le Conseil des droits de l'homme devrait continuer à suivre de près la situation et permettre à la CHRSS de poursuivre ses enquêtes et son travail en faveur de la redevabilité et de la justice jusqu'à ce que les raisons qui ont conduit le Conseil à créer la CHRSS aient été traitées de manière significative.

En conséquence, le Conseil devrait prolonger le mandat de la CHRSS dans son intégralité. Compte tenu des facteurs de risque de nouvelles violations et d'atrocités criminelles, ainsi que de l'impunité généralisée qui perdure, le Conseil devrait aussi indiquer sans ambiguïté qu'il se tient prêt à réagir à toute nouvelle détérioration de la situation des droits humains dans le pays, notamment sur la base d'analyses d'experts. En cette période critique, il devrait renforcer l'attention qu'il porte au Soudan du Sud en rétablissant les dialogues interactifs renforcés qui se tenaient auparavant lors de ses sessions de septembre.

²² En mars 2025, suite à des affrontements entre les SSPDF et l'*« Armée blanche »* dans le comté de Nasir (Nil Supérieur), Machar a été assigné à résidence et *de facto* démis de ses fonctions. En septembre, il a été suspendu de son poste de premier Vice-Président et inculpé de meurtre, de trahison et de crimes contre l'humanité pour l'attaque de Nasir. Le gouvernement a également annoncé l'ouverture d'une enquête sur le parti de Machar, le Mouvement populaire de libération du Soudan – dans l'opposition (SPLM-IO). Leur procès devant un tribunal spécial pour les crimes nationaux a débuté le 22 septembre. Début janvier 2026, Machar était toujours assigné à résidence, tandis que sept de ses coaccusés étaient détenus au centre de détention du NSS à Juba, communément appelé la « Maison bleue ». Leur procès se déroulait à huis clos. Voir, entre autres, France 24, « South Sudan charges Vice President Riek Machar with murder and treason », 11 septembre 2025, <https://www.france24.com/en/africa/20250911-south-sudan-charges-vice-president-riek-machar-with-murder-and-treason> ; International Crisis Group, « A Trial for South Sudan's Frail Peace », 27 novembre 2025, <https://www.crisisgroup.org/africa/south-sudan/trial-south-sudans-frail-peace> ; Radio Tamazuj, « Judges close Machar trial to protect witness identities », 12 janvier 2026, <https://www.radiotamazuj.org/en/news/article/judges-close-machar-trial-to-protect-witness-identities> (tous consultés le 13 janvier 2026).

Lors de sa 61^{ème} session, the Council devrait adopter une résolution qui :

- **Prolonge le mandat de la CHRSS dans son intégralité ;**
- **Prie la CHRSS de présenter un rapport écrit complet sur la situation des droits de l'homme au Soudan du Sud au Conseil lors de sa 64^{ème} session, suivi d'un dialogue interactif ;**
- **Prie la CHRSS de présenter une mise à jour orale au Conseil lors de sa 63^{ème} session, suivi d'un dialogue interactif renforcé ;**
- **Encourage la CHRSS à poursuivre sa pratique consistant à déterminer la présence de facteurs de risque d'atrocités criminelles, selon le Cadre d'analyse des atrocités criminelles développé par les Nations Unies. Cette approche, systématiquement reflétée dans les rapports et déclarations précédents²³, reste essentielle pour évaluer avec précision les risques et orienter les réponses internationales ;**
- **Prie la CHRSS de partager ses rapports et recommandations avec les organes et mécanismes compétents de l'Union africaine et tous les organes compétents des Nations Unies, et de soumettre un rapport complet à l'Assemblée générale lors de sa 81^{ème} session, la présentation duquel sera suivie d'un dialogue interactif ; et**
- **Indique sans ambiguïté que le Conseil se tient prêt à renforcer son action relative au Soudan du Sud, conformément à son mandat de prévention, afin de prévenir de nouvelles violations et de nouvelles atteintes et de garantir que les responsables des violations passées et actuelles du droit international rendent des comptes.**

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à nos préoccupations et nous tenons prêts à fournir à votre délégation toute information supplémentaire. Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur le Représentant permanent, en l'assurance de notre haute considération.

1. Abyei Information and Radio Service (AIRS)
2. Action 54 (Soudan du Sud)
3. Action des chrétiens pour l'abolition de la torture – Burundi (ACAT-Burundi)
4. Action for Community Education and Development (ACEDO) – Soudan du Sud
5. Action for Community Initiative (ACI) – Soudan du Sud
6. Action for Community Transformation Initiative (ACTI) – Soudan du Sud
7. AfricanDefenders (Réseau panafricain des défenseurs des droits humains)
8. Amahoro Development International Center (ADIC)
9. Amnesty International
10. Ana Taban Arts Initiative
11. ANIKA Women Association
12. Association panafricaine pour la protection des droits humains et des personnes détenues (APRODH ASBL)
13. Association for Sustainable Development INKINGI (ASD-INKINGI)
14. Aweil Civic Engagement Center (ACEC)
15. Ayod County Civil Society Network (ACCN)
16. Bentiu Youth Peace Initiative
17. Center for Innovation and Creativity – Soudan du Sud
18. Centre for Democracy and Development (CEDED) – Soudan du Sud
19. Centre for Inclusive Governance, Peace and Justice (CIGPJ) – Soudan du Sud
20. Centre for Innovation and Creativity – ICT Solutions (Soudan du Sud)
21. Centre for Legal Aid and Governance (CLAG) – Soudan du Sud
22. Centre for Legal Aid and Justice (CLAJ) – Soudan du Sud
23. Centre Mondial pour la responsabilité de protéger (GCR2P)

²³ Tels que A/HRC/52/CRP.3 (2023) et A/HRC/46/CRP.2 (2021).

24. Centre for Peace and Advocacy (CPA) – Soudan du Sud
25. Centre pour le renforcement de l'éducation et du développement de la jeunesse (CREDEJ) – Burundi
26. Centre for Transformation and Development – Soudan du Sud
27. Change Agents Organization (Soudan du Sud)
28. Child Pearl – Soudan du Sud
29. Christian Aid South Sudan
30. CIVICUS
31. Civil Rights Defenders
32. Club national de la presse du Soudan du Sud (NPCSS)
33. Coalition burkinabè des défenseurs des droits humains (CBDDH)
34. Coalition burundaise des défenseurs des droits humains (CBDDH)
35. Coalition des défenseurs des droits humains au Bénin (CDDH-Bénin)
36. Coalition des défenseurs des droits humains / vivant dans les camps de réfugiés (CDH/VICAR)
37. Commission internationale de juristes (CIJ)
38. Community Empowerment for Progress Organization (CEPO)
39. Community and Environmental Support Agency (CESA)
40. Community Initiative for Good Governance (Soudan du Sud)
41. Community Organization for Peer Educators (COPE) – Soudan du Sud
42. The Community of Practice Against Mass Atrocities
43. Connection e.V.
44. DefendDefenders (Projet des défenseurs des droits humains de l'Est et de la Corne de l'Afrique)
45. Dialogue and Research Institute (DRI) – Soudan du Sud
46. The Eastern Africa Child Rights Network (EACRN)
47. Initiative égyptienne pour les droits de la personne (EIPR)
48. Empower the Girl Child Initiative
49. Fédération internationale pour les droits humains (FIDH)
50. Fellowship of Reconciliation Zimbabwe
51. Fondation Rester debout pour la paix (FOREDEPA)
52. Forestry Conservers Association of South Sudan (FCA-SS)
53. Forum des organisations nationales humanitaires et de développement (FONAHD) – RDC
54. Forum pour le renforcement de la société civile (FORSC) – Burundi
55. Foyer de développement pour l'autopromotion des personnes indigentes et en détresse (FDAPID)
56. Genève pour les droits humains – Formation internationale & études de politique
57. Global Rights
58. HAKI ZANGU Inclusive Aid for Humanity – RDC
59. Humanitarian Development Organization (HDO) – Soudan du Sud
60. Human Rights Watch
61. Impact Generation Centre
62. Initiative Iteka
63. International Bar Association's Human Rights Institute (IBAHRI)
64. INTREPID South Sudan
65. Itkwa Women Empowerment Organization (IWEO) – Soudan du Sud
66. Jonglei Civil Society Network (JCSN)
67. Junub Center for Human Rights
68. Justice for Refugees Network Organization – Ouganda
69. King Umurundi Freedom (KUF-ASBL)
70. Lawyers' Rights Watch Canada
71. Ligue burundaise des droits de l'Homme Iteka
72. Ligue des droits de la personne dans la région des Grands-Lacs (LDGL)
73. Lomore Development Organization (LDO)

74. Markaz al Salam (Soudan du Sud)
75. Mobile Humanitarian Agency – Soudan du Sud
76. Mouvement des femmes et filles pour la paix et la sécurité au Burundi (MFFPS)
77. Mouvement INAMAHORO – Femmes et filles pour la paix et la sécurité (Burundi)
78. Movimento Internazionale della Riconciliazione – MIR Italy
79. National Women Empowerment and Rehabilitation Organization (NWERO) – Soudan du Sud
80. Natural Justice and Human Rights for Women (NJHRW) – Soudan du Sud
81. Network of Human Rights Journalists (NHRJ) – Gambie
82. Nile Centre for Human Rights and Transitional Justice (NCHRTJ)
83. Nile Initiative for Development (NID)
84. Nile Sisters Development Initiative Organization (NSDIO)
85. Nonviolent Peaceforce
86. Opportunity Hub South Sudan (OHSS)
87. Pan-African Peacemakers Alliance (PAPA Africa) – Soudan du Sud
88. Partenariat pour la protection intégrée (PPI)
89. Passion for the Needy
90. Peoples Demand Organization (PEDO) – Soudan du Sud
91. Rape is a Crime
92. Rede Caboverdiana dos Defensores de Direitos Humanos (RECADDH)
93. Refugee Rights Action Organization (RRAO)
94. Regional Centre for Training and Development of Civil Society (RCDCS)
95. Réseau des citoyens probes (RCP) – Burundi
96. Réseau de la Commission indépendante des droits de l'Homme en Afrique du Nord (CIDH AFRIQUE)
97. Réseau des défenseurs des droits humains en Afrique centrale (REDHAC)
98. Resilient Women Organization – Soudan du Sud
99. Rights Realization Centre (RRC)
100. Ruba Education Initiative for Greater Yei
101. Rural Development Initiative – Soudan du Sud
102. Rural and Urban Development Agency (RUDA) – Soudan du Sud
103. Safe Orphans Charity Organization – Soudan du Sud
104. Soro Lo Jukudu Initiative (Ouganda)
105. SOS-Torture / Burundi
106. South Sudan Action Network on Small Arms (SSANSA)
107. South Sudan Community-Based Organization (SSCBO)
108. South Sudan Human Rights Defenders Network (SSH RDN)
109. South Sudan Land Alliance
110. South Sudan Society of Public Relations Officers
111. Standard Action Liaison Force
112. Support Peace Initiative Development Organization (SPIDO) – Soudan du Sud
113. Synergie Ukingo Wetu (SUWE)
114. Tournons la Page Burundi
115. Transitional Justice Working Group (Soudan du Sud)
116. Union burundaise des journalistes (UBJ)
117. Union des journalistes du Soudan du Sud (UJOSS)
118. Voice of Women Organization (VOW)
119. Volunteers Welfare for Community Based Care of Zambia (VOWAZA)
120. War Widows and Orphans Association (WWOA) – Soudan du Sud
121. Women Ambassadors for Peacebuilding – Soudan du Sud
122. Women Coalition for Peace and Justice – Soudan du Sud
123. Women with Impairment Organization (WWIO) – Soudan du Sud
124. Women Peace Forum (South Sudan)

- 125. Women Training and Promotion (WOTAP) – Soudan du Sud
- 126. Yei Women Development Agency (YWDA)
- 127. Yei Youth Initiative for Human Rights and Development (YYIHRD)
- 128. Youth for Democracy South Sudan
- 129. Youth Vision South Sudan (YVSS)